

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS
CHÂTELLERAUDAIS
VILLE DE **CHÂTELLERAULT**
L'énergie d'un développement solidaire

NOUVELLE-AQUITAINE



PORTRAIT

Type de collectivité :

Communauté d'agglomération et commune

Population : 54 641 et 51 537 habitants

Région : Nouvelle-Aquitaine

Obtention du label : 2011 - 2016

Niveau actuel du label : Cit'ergie

Echéance de renouvellement de

la labellisation Cit'ergie : 2020

ILS ONT DIT...

« Cit'ergie, un catalogue d'actions ? Un outil pour évaluer ?
Une comptabilité abstraite ?

En fait, pour une collectivité comme la nôtre, Cit'ergie est
un excellent catalyseur du désir de faire mieux et un très
bon révélateur des freins et des blocages, quels qu'ils
soient. »

Evelyne Azihari, Vice-présidente de l'agglomération
en charge du développement durable

Cit'ergie
European Energy Award

CE QU'APPORTE CIT'ERGIE

La Commune de Châtellerault et l'agglomération du Pays châtelleraudais ont obtenu simultanément le label Cit'ergie en 2011. Une première en France à l'époque. L'expérience d'un premier cycle Cit'ergie (2011-2015) a conduit à faire le tri entre ce qui est essentiel et ce qui l'est moins, relativement aux enjeux énergétiques et climatiques. Le renforcement des exigences du label a donné l'occasion de situer la politique châtelleraudaise dans un contexte plus large et mouvant : transition énergétique, fin des tarifs réglementés de l'énergie, COP21, plan de rénovation énergétique de l'habitat. La dimension économique de la politique énergie climat a progressivement été reconnue.

LE LABEL CIT'ERGIE EN BREF

Cit'ergie est l'appellation française du label european energy award (eea) mis en oeuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Suisse...) et déjà accordé à plus de 1100 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales. En plus de valoriser les politiques énergétiques durables et ambitieuses des collectivités territoriales, Cit'ergie est un outil opérationnel structurant qui contribue activement à la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial, d'un Agenda 21, au respect des engagements de la Convention des Maires, et à la mise en oeuvre de la politique énergie-climat.

EN SAVOIR



Chef de projet Cit'ergie - Chargé de
mission Développement durable
Philippe ÉON - 05 49 20 21 94
philippe.eon@capc-chatellerault.fr

Site de la communauté : www.agglo-chatellerault.fr
Site de la ville : www.ville-chatellerault.fr
Site du label Cit'ergie : www.citergie.ademe.fr
Site du forum eea : www.european-energy-award.org
Conseillère Cit'ergie : **Catherine BOSSIS**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS CHÂTELLERAUDAIS ET VILLE DE CHÂTELLERAULT,

quelques actions dans les six domaines du label

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

L'agglomération a lancé en juillet 2015 un programme de recherches scientifiques pluridisciplinaires sur «biodiversité, territoire et adaptation au changement climatique». Cette démarche aboutira à une production scientifique en biologie et en géographie. Il s'agira en particulier de réfléchir sur la manière dont les politiques publiques peuvent définir et mettre en forme localement les enjeux de l'adaptation au changement climatique. La réserve naturelle du Pinail, site exceptionnel pour sa biodiversité recensée, offre un terrain d'observation idéal.

PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

L'extinction nocturne de l'éclairage public est effective dans certains quartiers de la ville de Châtellerault depuis 2012. Elle a permis une réduction annuelle de la consommation d'électricité de 28% (1 GWh) par rapport à 2011, et sera élargie à d'autres quartiers.

APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE, EAU, ET ASSAINISSEMENT

Sur deux anciennes décharges, parcelles appartenant à la commune de Châtellerault, l'agglomération favorise la création de deux parcs solaires au sol (3 MW et 8 MW). Les deux projets ont été retenus à l'appel d'offres de la CRE au mois de décembre 2015. Un autre projet de 11 MW, porté par SERGIES, a également été retenu et sera réalisé sur le centre d'enfouissement de Saint-Sauveur.

MOBILITÉ

Pour favoriser l'usage du vélo, l'agglomération, en partenariat avec le pôle mobilité d'ADSEA, a ouvert un service de location de vélos à la gare de Châtellerault en 2013. Vingt vélos classiques sont à disposition du public dans un site idéalement placé. Un diagnostic du service est en cours. Le nombre de locations, faible au départ, est en nette progression.

ORGANISATION INTERNE

L'agglomération a poursuivi la mise en œuvre de son plan local de prévention des déchets, lancé en 2011. La collectivité s'est voulue exemplaire en menant une action en 2014 auprès des agents : sessions obligatoires de formation sur la prévention des déchets auprès de 800 agents, soit 75% du personnel de la ville et de l'agglomération. Cette action a conduit à la création de trois groupes de travail internes, qui ont mené des actions telles que la réduction des déchets lors du marché de Noël et l'engagement d'une école dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

COMMUNICATION ET COOPÉRATION

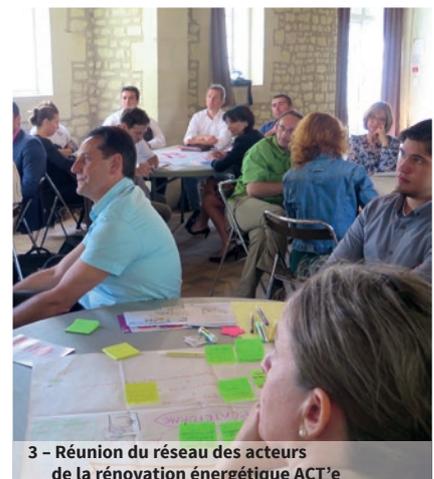
L'agglomération a mis en place un guichet unique de la rénovation de l'habitat qui regroupe le service OPAH, l'opérateur OPAH (Soliha), un technicien énergie du service développement durable, une antenne de l'espace info énergie et l'architecte de la SEP (Société d'équipement du Poitou). L'agglomération anime le réseau local des acteurs de la rénovation énergétique (énergéticiens, filière du bâtiment, acteurs du monde social).



1 - La réserve Naturelle du Pinail



2 - Service de location de vélos Vélibleu



3 - Réunion du réseau des acteurs de la rénovation énergétique ACT'e

Cit'ergie EN PRATIQUE

Cit'ergie permet à la collectivité de bâtir ou de renforcer sa politique énergétique dans un processus d'amélioration continue. Véritable guide méthodologique pour renforcer la politique énergétique des collectivités, le processus du label se conduit en quatre temps avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie :

1. un état des lieux de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue standardisé de soixante-dix-neuf actions réparties dans six domaines ;
2. la définition d'un programme pluriannuel de politique énergie-climat ;
3. la labellisation (si la collectivité a mis en oeuvre au moins 50% de possibilités d'actions et de progression) avec l'intervention d'un auditeur ;
4. enfin, la mise en oeuvre s'opère en continu et tous les quatre ans, le label est remis en jeu par un nouvel audit.

